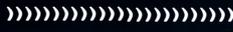


AGRICULTURE



Alter<sup>NA</sup>

*Le fonds de garantie*

pour la transition

des entreprises agricoles  
& agroalimentaires

de Nouvelle-Aquitaine



RÉGION  
Nouvelle-  
Aquitaine



Innovons aujourd'hui, explorons demain

## ALTER'NA c'est quoi ?

La Région Nouvelle-Aquitaine développe un **nouvel outil innovant** pour favoriser l'accès au crédit dans le secteur agricole et agro-alimentaire. La Région, accompagnée de l'Europe, a ainsi créé une garantie publique dénommée « **ALTER'NA** ».

ALTER'NA est un **fonds de garantie** de :

**36** millions d'€

abondé par  
l'Europe (Feader  
et Fonds Juncker)  
et par la Région

ce qui devrait générer environ

**230** millions d'€

de **prêts**  
en **3 ans**

ALTER'NA vise à :

- > Favoriser un meilleur accès au financement pour les projets risqués ou pour les nouvelles entreprises sans historique de crédit ;
- > Alléger les conditions et exigences en cas d'insuffisance de garanties, par rapport aux exigences standards des intermédiaires financiers ;
- > Proposer des prêts d'investissement ou de développement à des conditions préférentielles en termes de taux d'intérêt et de limitation de garanties personnelles.

## ALTER'NA pour qui ?

• **Les exploitants agricoles** qui exercent réellement une activité agricole (*personnes physiques et conjoints collaborateurs, personnes morales dont l'objet est agricole du type GAEC, EARL, SARL, etc., candidats à l'installation ayant le statut de jeune agriculteur, bénéficiaire des aides à l'installation*).

Pour le secteur viticole, une certification environnementale de niveau II ou III ou AB est un prérequis (Cf. Plaquette sur la certification environnementale sur le site du ministère de l'agriculture et de l'alimentation)

• **Les groupements d'agriculteurs**

(CUMA composée exclusivement d'agriculteurs, structures collectives),

• **Les entreprises agro-alimentaires**

(en mode de production biologique),

L'ensemble des bénéficiaires doivent avoir leur siège ou un établissement actif en Région Nouvelle-Aquitaine.

## ALTER'NA pour quels projets ?

- Transition des exploitations dans le secteur de l'**élevage**
- Transition des exploitations dans le secteur de la **production végétale** et du **Plan Végétal Environnement**
- Développement de la **production de fruits et légumes sous serres**
- Soutien à la **transformation et commercialisation à la ferme**
- Soutien aux **Industries Agro-Alimentaires pour développer des produits bio**



### Dépenses éligibles :

- **Actifs corporels localisés en Nouvelle-Aquitaine ou incorporels** (y compris TVA)
- **Fonds de roulement** (dans la limite de 200 000€ ou 30% des dépenses éligibles)
- **Frais de transfert de droits de propriétés** (entre investisseurs indépendants)
- **Foncier** (Terrains bâtis et non bâtis) dans la limite de 10% de l'assiette éligible



### Dépenses non éligibles :

*Du fait d'un cofinancement FEADER, certaines dépenses ne sont pas éligibles.*

- **Irrigation**
- **Hébergement touristique** (agrotourisme)
- **Centres équestres**
- **Mise aux normes**
- **Production d'énergie**
- **Aquaculture / Pêche**
- **Matériel d'occasion**



ALTER'NA vise à faciliter les investissements destinés à faire évoluer les pratiques et s'inscrit pleinement dans les ambitions de NéoTerra.

**C'est un pas de plus vers la transition écologique.**



Mode d'emploi

**Alter'NA**

